Année 2023 -2éme semestre

# Bury @ctu N°9

Commune de Bury

## Sommaire

*page 1*

Édito du Maire

*page 2*

Travaux - Urbanisme

*page 3*

Travaux - Urbanisme

*page 4*

Vie associative
Vie sociale

## EDITO DU MAIRE

Chères Burysiennes, Chers Burysiens,

Nous voici arrivés à la moitié de cette mandature qui fut atypique par bien des aspects : la COVID, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des énergies, les tensions sociales, le contexte géopolitique international...

Dans cette période, il a fallu gérer la commune malgré les injonctions contradictoires pendant la pandémie. Depuis des décennies on nous promet une simplification administrative alors que nous faisons face à une complexification des procédures ajoutée à une diminution des moyens financiers. C'est aussi le lot de tous les maires. Nous faisons face aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant parfois au manque de respect des biens et des personnes. Cela nécessite d'être attentif et réactif, de conserver le cap à chaque instant.

Vous le constaterez dans ces pages, notre commune, votre commune, avance, évolue et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif.
Mais une collectivité n'avance jamais seule et je remercie mes adjoints pour leur travail au quotidien, je remercie tous les conseillers municipaux pour leur sens des responsabilités et leur dévouement au service de tous.
Je remercie également l'ensemble de nos agents, qu'ils soient techniques, administratifs ou animateurs, pour la qualité de leur travail. Ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions et je suis heureux d'être entouré d'une équipe compétente et engagée au service des Burysiens.
Notre équipe est et demeure à votre service et à votre disposition.

Merci une fois encore aux bénévoles et citoyens engagés qui organisent et participent aux diverses animations communales. Après une édition de la fête de la musique très réussi au printemps, nous avons assisté à une très belle soirée du 13 juillet au stade. Le comité des fêtes a, comme à son habitude, assuré la restauration. Le public a été très nombreuse dans une ambiance très conviviale. D'autres propositions événementielles se succéderont dans les mois à venir. J'encourage tous nos habitants à s'associer à la vie de notre village. En par-courant notre site internet ou en vous connectant à l'application "Ma mairie en Poche" sur votre téléphone portable ou votre tablette, vous ne pouvez pas passer à côté de la moindre information.

L'heure de la rentrée a sonné et il est temps pour nos enfants de rejoindre les salles de classe où je l'espère, ils auront plaisir à apprendre et acquérir les connaissances essentielles pour assurer leur futur. Je leur souhaite beaucoup de courage et à vous tous une reprise la plus épanouissante possible.

*Le Maire,*
*David BELVAL*

FÊTE DE LA MUSIQUE 2023

# TRAVAUX-URBANISME

Depuis plusieurs années, nous travaillons à vos côtés pour que Bury soit une ville où il fait bon vivre. Pour cela, nous misons sur le développement d'un cadre de vie favorable à la population.
L'aménagement, l'entretien de nos espaces verts, la propreté de notre commune, la sécurisation et la rénovation de nos voiries sont autant d'actions contribuant à développer le bien vivre à Bury.
L'équipe municipale consacre toute son énergie à notre ville et au bien-être des Burysiens.

**Les animaux en ville, quelle conduite à tenir ?**

Bury s'accommode avec plaisir, de la présence d'animaux sous réserve de respecter quelques règles élémentaires.
Cependant, force est de constater que certaines espèces peuvent provoquer des dégradations, lorsque leur population est en surnombre. C'est le cas des pigeons dont les fientes constituent une nuisance pour le patrimoine et la santé publique.
Afin de limiter leur prolifération mais aussi préserver la bonne hygiène et la salubrité de la commune, il est rappelé à tous, l'interdiction de nourrir les pigeons, en tous lieux publics, mais également aux voies privées, aux cours ou partie d'immeuble conformément à l'article 120 du règlement sanitaire départemental.

Tout manquement pourra être sanctionné par une amende.

Concernant les chiens et chats, chacun est responsable de son animal.

Nous constatons encore et toujours beaucoup trop de déjections. A ce titre, nos agents sont trop souvent victimes de ces désagréments. Là n'est pas leur mission. Ils peuvent faire valoir leur droit de retrait, et je soutiendrai cette décision par respect pour leur personne.

Certains espaces verts de la commune ne seront plus tondus ou débroussaillés si la situation ne s'améliore pas. Je ne nomme pas les endroits où nous rencontrons des difficultés. Ils se reconnaitront à travers ces quelques mots.
Des procès-verbaux seront établis prochainement aux propriétaires d'animaux peu respectueux des règles sanitaires, du personnel communal, ou même d'un lieu classé monument historique comme notre église. Comptant sur le sens civique de chacun pour l'intérêt et la préservation de notre ville, je vous remercie de votre compréhension.

**Lutte contre les incivilités**

La commune de Bury s'applique à dire stop aux incivilités toute l'année. Caractérisés comme des infractions, les comportements inappropriés, tel que les dépôts d'ordures sauvages, mauvais stationnement, déjections canines, tags, dégradations, nuisances sonores, mécanique automobile dans la rue sont désormais systématiquement verbalisés.

Les pollutions sont signalées à la police de l'eau DDT (Direction départementale des territoires). A l'heure où les enjeux écologiques sont au plus haut, nous ne pouvons pas être laxistes et modestement participer à préserver notre environnement comme les rus, rivières ou nappes phréatiques. Il est instauré sur le territoire national la notion de «pollueur-payeur».

**Dépôts de déchets sur notre territoire**

Je le répète et ne cesserai de le répéter tout au long de ce mandat, ces agissements sont inacceptables pour tous les citoyens. Alors, poursuivons la lutte pour y mettre fin. Ci-contre quelques «produits» trouvés dans Bury.

**Développement durable**

- Zéro produit phytosanitaire sur le domaine public depuis 2017. Il est donc normal de voir apparaître l'herbe sur nos trottoirs. Cependant, soyez assurés chers citoyens que nos agents techniques s'affairent à la tâche pour l'entretien la totalité du territoire de notre collectivité.

Nous pratiquons avec une administrée l'éco-pâturage dans un espace non utilisé du patrimoine communal.

- Nous avons à cœur de fleurir notre village. A chaque saison, nous investissons dans des plants et fleurs pour vous offrir l'embellissement de notre commune.
- Nous agissons pour diminuer la consommation et préserver les ressources naturelles.
- Nous mettons en place un récupérateur d'eau de pluie au cimetière de Bury. Celui-ci vient s'ajouter à ceux déjà installés au service technique, ainsi que sur le parking de la place Jules Ferry. Ils sont destinés à l'arrosage des fleurs de la commune.

- Nous avons réalisé un diagnostic énergétique et thermique concernant 5 bâtiments communaux. L'ambition et les objectifs sont une économie minimale de 40%. Nous étudions désormais le montage financier de ces opérations.

L'administration municipale poursuit ses efforts. Face à la hausse des coûts de l'énergie, la ville de Bury s'est engagée à réduire ses consommations énergétiques dans un souci de sobriété, grâce au déploiement des ampoules LED dans pratiquement toute la commune, en réduisant l'éclairage public entre 30 et 50% la nuit, en investissant dans les éclairages à détecteurs de présence, en baissant la température dans les bâtiments publics et en réduisant la saison de chauffe.

- Concernant l'éclairage public, nous avons installé une nouvelle lanterne rue du Château vert au niveau du parking en haut de la rue ainsi qu'au bout de l'impasse Voltaire. Quelques points lumineux sont en attente de remise en fonction, cela est dû au délai d'obtention des pièces détachées par notre prestataire.
- Un compteur dit forain sur la place Jules Ferry a été mis en place, pour permettre la mise à disposition de l'électricité pour les diverses manifestations ou la restauration ambulante.

- Notons l'arrivée du premier véhicule électrique au sein de la commune. Le service jeunesse a eu le plaisir de se voir attribuer un minibus flambant neuf et fonctionnant avec un moteur électrique.

**Sécurité routière**

Nous étudions actuellement la mise en place d'un radar pédagogique mobile.
Quelques nouveautés à venir dans les prochaines semaines, avec en priorité l'accès aux piétons sur les trottoirs.

**La sécurité à Bury encore et toujours**

Certains l'auront probablement remarqué, nous avons investi pour le remplacement des feux tricolores au passage à niveau de la voie SNCF rue Duvivier. En effet, la sécurisation des traversées de voie est de la responsabilité de la commune. Cette opération a été menée financièrement et techniquement en partenariat avec nos voisins de la ville de Mouy.

**Véhicules ventouses**

J'évoque comme à chaque parution ce sujet, car malgré quelques améliorations, il reste des points à régler. Le stationnement est complexe dans certains quartiers de Bury. Il n'est donc pas acceptable que des véhicules monopolisent régulièrement les places.

**Intempéries**

- Le 4 juillet 2023, la commune a fait face à un mini ouragan ou très gros coup de vent. Ce phénomène a occasionné des dégâts importants à Bury et Mérard. Une nouvelle fois, nos agents d'astreinte sont venus prêter mains fortes aux équipes d'Enedis, dans la nuit, pour une remise en service de l'électricité dans les meilleurs délais. Ainsi, nous avons constaté des câbles Enedis coupés, des arbres déracinés et tombés ainsi que de multiples dégâts.

Nos agents du service technique ont du intervenir pour sécuriser ou déblayer les rues, avec une nouvelle fois la plus grande efficacité. Tel est le bilan de ce phénomène météorologique.

Cependant dans l'urgence, nous avons évacué, coupé, sécurisé de nombreux arbres émanant de parcelles privées où il a été constaté un flagrant défaut d'entretien. Le conseil municipal de la commune a pris une délibération de ne plus prendre à sa charge ces travaux de grande envergure, parfois dangereux et malheureusement habituels.

- Ainsi la mise en sécurité concernant la chute d'arbres, de branches émanant de parcelles privées est désormais facturée. De multiples courriers de sensibilisation ont été adressés aux propriétaires dernièrement.

**Quelques chantiers réalisés**

- Mise en place de bordures «chasse roue» à l'angle des rues Voltaire et Pillon Crouzet.
- Curage du réseau de la source rue Danton, avec création d'un regard de visite complémentaire
- Rénovation du portail du cimetière de Bury
- Participation de l'équipe technique aux manifestations de fin d'année scolaire (montage, démontage des barnums et autres installations, fête de la musique, festi'Jazz, fête du 14 juillet et installation du campement pour notre centre de loisirs)
- Multiples travaux dans nos écoles pour préparer la rentrée des classes de septembre.
- Réparation de la barrière de sécurité pour limiter l'accè au ru, rue de Beauvais.
  Travaux suite à des dégradations. Si le ou les auteurs veulent se faire connaître pour combler notre préjudice, ils peuvent s'adresser à la mairie.

- A la lecture de ce bulletin, le chantier sur la RD 12 à Saint Claude aura pris fin. Les abonnés et citoyens de Saint-Claude bénéficient désormais d'une canalisation principale et de branchements neufs pour la distribution de l'eau potable.

L'objectif est de mettre fin aux casses qui avaient lieu sur l'ancienne canalisation, dues aux années d'exploitation et aux passages de véhicules lourds. Le second objectif est le renforcement de la défense incendie pour le village.

**Quelques projets ou futurs chantiers**

- Création de quelques places de stationnement rue Jean Jaurès.
- Rénovation des portails des cimetières de Mérard et Saint Claude.
- Le Département de l'Oise porte à son budget la rénovation de la bande de roulement de la RD 12 pour la traversée de Saint-Claude. Aussi la commune doit la requalification des bas-côtés ou trottoirs ainsi que le bordurage. Les études sont lancées pour la rénovation de la rue Ferdinand Buisson, et nous attendons un retour de propositions techniques. L'enveloppe financière de la première estimation, dépasse les 400.000 € Hors taxes.
- Nous étudions également la possibilité de réfection, du chemin menant à l'usine Suez organique, où là aussi le financement est extrêmement lourd.
- La commune de Bury propose toujours du bois à vendre à ses citoyens au tarif inchangé de 30 € le stère coupé en 1 mè-tre. Nous avons encore quelques stères disponibles, vous pouvez vous manifester à l'accueil de la mairie. Malheureusement, les services de l'Etat ont souhaité fermer la trésorerie de Mouy et c'est désormais à celle de Saint-Just-en-Chaussée que vous devrez vous acquitter de la somme.

*Réginald THEROUDE,*
*Adjoint au Maire Travaux - Urbanisme*

## Forum des associations 2023

Le samedi 9 septembre, de 13h30 à 17h30, au stade de Bury, une dizaine d'associations (sportives, culturelles ou de loisirs) tiendront un stand d'informations pour le forum, certaines proposeront même des initiations qui permettront aux enfants mais aussi aux adultes de s'essayer à certains sports. La municipalité fera installer 2 structures gonflables, mises à disposition des enfants,ce qui offrira un espace de loisirs durant l'après-midi à notre jeune population. N'hésitez pas à vous déplacer vers le stade pour découvrir la richesse de notre vie associative tout au long de l'après-midi, venez à la rencontre des bénévoles lors de cette journée idéalement programmée, favorable aux inscriptions au moment de la rentrée.

Fidèle à son envie de protéger notre environnement, la commune de Bury organise une matinée de nettoyage de la nature sur certains secteurs de notre territoire, au bord des chemins et des rues. Tous ensemble, les élus et la population, jeunes et grands, membres des associations, le samedi 23 septembre de 9h à 12h.

*"Nettoyons la nature à Bury"*

Inscriptions en mairie et rendez-vous le samedi 23 septembre à 9h pour récupérer les sacs (prévoyez vos gants) et se répartir sur les différents secteurs de notre territoire.
On compte sur la présence d'un maximum de Burysiens pour cet acte citoyen qui concerne tout le monde.

## Bury, commune solidaire

TELETHON 2023

Comme les années passées, la commune de Bury participera au Téléthon. Rendez vous le premier week-end de décembre pour des animations sur la place, un repas, une tombola,... Le programme complet sera bouclé début octobre, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles en vous inscrivant en mairie afin d'être invités aux réunions préparatoires.

Octobre

Plusieurs associations et bénévoles ayant manifesté l'envie de participer à la campagne "Octobre rose" en 2023, la commune s'est proposée de coordonner toutes les actions qui seront menées en faveur de cette opération de solidarité. Plus d'informations à venir...

*Laurent GUYARD*
*Adjoint au Maire en charge des associations et de la communication*

## FESTI'JAZZ des 2 rivières

**Festival de Jazz 2024** organisé en partenariat avec les communes de Bury, Mouy, Cambronne-lès-Clermont et Neuilly-sous-Clermont

Vous faites partie d'un **groupe de Jazz ou Gospel**...
Vous souhaitez **participer à l'édition 2024** qui aura lieu **le 25 et 26 mai 2024**

## PARTICIPEZ À LA FÊTE DE LA MUSIQUE !

Vous êtes **chanteur amateur** ou vous faites partie d'un **groupe de musique**

Venez participez à la prochaine fête de la musique qui aura lieu le vendredi **21 juin 2024** à **Bury**

Contactez nous pour plus d'informations au 07 81 34 75 02 ou mediatheque@mairie-bury.fr